



Brumath, le 4 mai 2021

Réunion du Conseil Municipal

Lundi 10 mai 2021 à 20 h 00

Salle La Fibule

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 29 mars 2021
3. Approbation du compte administratif 2020 budget principal
4. Approbation du compte de gestion 2020
5. Décision modificative n°1 du budget principal 2021
6. Dotation globale de fonctionnement (DGF) – délibération réactualisant la longueur de la voirie communale
7. Subventions aux associations sportives
8. Petite enfance – approbation du principe de concession de service public pour la gestion de prestations d'accueil d'enfants de moins de 6 ans
9. Adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics
10. Autorisation d'urbanisme pour travaux à la buvette du plan d'eau
11. Pose d'un bâtiment préfabriqué destiné à Horizons Jeunes dans l'enceinte du Centre Culturel
12. Défense extérieure contre l'incendie
13. Zac de la Scierie : approbation du compte-rendu d'activités au concédant – Millésime 2020
14. Personnel – tableau des effectifs - création d'un emploi non permanent de saisonnier
15. Motion relative à la création d'un Groupement Hospitalier de Territoire Nord Alsace
16. Compte-rendu des décisions du Maire
17. Divers et communications

Dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et afin de respecter les règles sanitaires qui s'imposent dans le contexte actuel, cette séance se tiendra dans la salle de la Fibule, uniquement en présence des fonctionnaires indispensables à la tenue de la séance et de la Presse.

Il est à noter que le port du masque sera requis durant toute la séance.

Conformément à la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, le quorum est fixé au tiers de l'effectif du Conseil Municipal, apprécié sur les seuls membres présents.

Par ailleurs, chaque conseiller municipal pourra disposer de deux pouvoirs.

Le Maire

Etienne WOLF